



Ville de Theza

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES OR
MAIRIE DE THEZA

Envoyé en préfecture le 28/09/2026

Reçu en préfecture le 29/09/2026

Publié le

ID : 066-216602086-20260924-722026-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°72/2026

Objet : ACTUALISATION DES TARIFS MUNICIPAUX – LOCATION DES SALLES COMMUNALES ET
MISE A DISPOSITION DES BENNES

Membres : 19

Présents : 17

Procurations : 2

Voix délibérative : 19

Date de la
convocation :
20.09.2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 24 septembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Ville de Theza régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil de la commune en séance publique, sous la présidence de Jean-Jacques THIBAUT, Maire.

Présents : Jean-Jacques THIBAUT ; Laurent TOIX ; Sophie SALA ; Magali ROUGÉ ; Julien NOBLECOURT ; Patrick MONIÉ ; Alexandra MARTELLOZZO ; Martine DEVILLERS ; Laurent DESAINRIQUER ; Sophia CHAKLY ; Philippe BRUNET ; Serge BENET ; Michel ASPARO ; Stéphanie CHARLES ; Xavier FERRER ; Patricia BAILLEUL ; Emeline FERNANDEZ.

Procurations : Thierry SOLDA (donne procuration à Laurent TOIX) ; Cécile GRIVOIS DONAT (donne procuration à Patricia BAILLEUL).

Secrétaire de séance : Patrick MONIÉ

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-221 ;

Considérant qu'il convient de revaloriser et d'ajuster les tarifs de location des salles communales ainsi que ceux de la mise à disposition des bennes municipales afin de tenir compte de l'évolution des coûts de gestion, d'entretien et d'énergie ;

**Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :**

POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Article 1 : D'approuver la grille tarifaire relative à la location des salles communales et à la mise à disposition des bennes, à compter du 01/01/2027.

1. Tarif de location des salles communales

Désignation de la salle	Utilisateurs	Tarifs TTC	Caution
Salle des Albères	Résidents de la commune	150 €	700 euros : dégradations 50 euros : ménage non fait
	Associations locales	Gratuit	
Salle des fêtes	Résidents de la commune	150 €	700 euros : dégradations 50 euros : ménage non fait
	Associations locales	Gratuit	

2. Tarif de mise à disposition des bennes

Prestation	Conditions	Tarif TTC
Benne à déchets végétaux	Particuliers de la commune	Gratuité pour la première 20 euros dès la deuxième mise à disposition d'une benne

Article 2 : Conditions d'utilisation, fluides et gratuité – salles communales

Fluides : les tarifs de location incluent les consommations d'eau et d'électricité sous réserve d'un usage raisonnable. En cas d'abus constaté lors des relevés de compteurs d'état des lieux, un forfait de régularisation de 50 euros pourra être déduit de la caution.

Associations locales : La mise à disposition gratuite est accordée aux associations à but non lucratif dont le siège social est situé sur la commune, sous réserve de disponibilité du plan d'occupation des sols.

Cautions : Les cautions seront exigibles à la réservation et restituées après l'état des lieux de sortie contradictoire, sous déduction des éventuelles dégradations constatées ou des frais de remise en état.

Article 3 : Abrogation des dispositions antérieures

La présente délibération annule et remplace, à compter de sa date d'entrée en vigueur, toutes les dispositions et grilles tarifaires antérieures portant sur le même objet.

Article 4 : Recettes

Les recettes correspondantes seront inscrites au budget principal de la commune, aux articles comptables concernés

Article 5 : Monsieur le Maire et Madame la Directrice Générale des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,

Jean-Jacques THIBAUT



Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour copie certifiée conforme à l'original
Au registre sont les signatures